



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

portant sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Pignan

Par arrêté n°MAR2024-0010, M. le Président de Montpellier Méditerranée Métropole a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, **du mardi 02 avril 2024 à 08h30 au vendredi 03 mai 2024 à 16h00 inclus** (soit 32 jours consécutifs), afin de recueillir les observations et propositions du public quant à l'intérêt général du projet de transformation des terrains familiaux des gens du voyage en habitat adapté et sur la mise en compatibilité du PLU de la commune de Pignan qui en est la conséquence.

Conformément aux dispositions de l'article R.104-2 du code de l'Urbanisme, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Pignan a fait l'objet d'une évaluation environnementale du document d'urbanisme qui a été transmise le 06/10/2023 pour avis à la Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe). L'avis de l'autorité environnementale du 26/12/2023 est joint au dossier d'enquête publique.

Par décision n° E23000149/34 en date du 20/12/2023, le Président du Tribunal Administratif de Montpellier a désigné Madame Fabienne LALLEMENT, professeure des écoles, retraitée, en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique. **Madame la commissaire enquêtrice désignée se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions écrites et orales à la Mairie de Pignan (Allée des Acacias - 34970 Pignan) : le mardi 02 avril 2024 de 09h00 à 12h00, le jeudi 18 avril 2024 de 09h00 à 12h00 et le vendredi 03 mai 2024 de 13h30 à 16h00.**

Durant toute la durée de l'enquête, sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- à la Mairie de Pignan (Allée des Acacias - 34970 Pignan) aux heures habituelles d'ouverture, à savoir du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 ;

- au siège de Montpellier Méditerranée Métropole (50 Place Zeus - 34961 Montpellier) aux heures habituelles d'ouverture, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra également consulter le dossier d'enquête publique sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole (<https://participer.montpellier.fr/projets>) et sur le site internet de la Commune de Pignan (www.pignan.fr). Durant toute la durée de l'enquête, sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles, le public pourra en outre consulter le dossier d'enquête publique sur un poste

informatique au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

Le public pourra adresser ses observations et propositions écrites à Madame la commissaire enquêtrice durant toute la durée de l'enquête :

- sur les registres ouverts à cet effet en mairie de Pignan et au siège de Montpellier Méditerranée Métropole ;

- par voie postale au siège de l'enquête publique, à savoir au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à l'adresse suivante : « Madame la commissaire enquêtrice - déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Pignan - Montpellier Méditerranée Métropole - 50 place Zeus - CS 39556 - 34961 Montpellier cedex 2 » ;

- sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <https://participer.montpellier.fr/projets>.

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par la commissaire enquêtrice lors des permanences seront consultables au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à la mairie de Pignan et sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole, à l'adresse suivante : <https://participer.montpellier.fr/projets>.

La personne responsable de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Pignan est Montpellier Méditerranée Métropole. Le public pourra recueillir toutes informations utiles sur le projet de modification auprès de la Direction Planification Environnement et Appui aux Territoires (DPEAT - 04.67.13.60.24) aux heures d'ouverture des bureaux de Montpellier Méditerranée Métropole, du lundi au vendredi inclus sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête mis à sa disposition seront clos par la commissaire enquêtrice. Dans un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête, la commissaire enquêtrice adressera, au Président de Montpellier Méditerranée Métropole, le dossier d'enquête, les registres ainsi qu'un rapport et, dans un document séparé, ses conclusions motivées. La commissaire enquêtrice transmettra simultanément une copie du rapport et de ses conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Le rapport et les conclusions motivées seront tenus à la disposition du public au siège de Montpellier Méditerranée Métropole, à la Préfecture de l'Hérault ainsi qu'en Mairie de Pignan, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux au public. Le rapport et les conclusions motivées seront également consultables sur le site internet de Montpellier Méditerranée Métropole à l'adresse suivante : <https://participer.montpellier.fr/projets>. L'ensemble de ces documents seront consultables pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

A l'issue de l'enquête publique, la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Pignan, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport de la commissaire enquêtrice, sera soumis au conseil de Montpellier Méditerranée Métropole pour approbation.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication de tout ou partie du dossier d'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.